Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d'ALIX - 69380

Séance du lundi 14 mai 2018 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : Mercredi 9 mai 2018 Nombre de membres du conseil en exercice : 14 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric

MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Michel HABER a donné procuration à Pascal LEBRUN

Membres absents :

✓ Approbation du compte rendu du conseil du 03 avril 2018

Approuvé à l'unanimité

√ Finances – Avenant n°1 au marché signé avec URBA 2P - Délibération

Afin de répondre aux exigences du marché « Révision du POS et élaboration du PLU » la société URBA 2P a dû intervenir pour des missions supplémentaires. Aussi, il est nécessaire de signer un avenant d'un montant de 8 043,24 € H.T. avec la société URBA 2P correspondant à :

Réunions supplémentaires :

1 400,00 € H.T.

- Assistance administrative de l'enquête publique :

1 800,00 € H.T.

Rendu PLU au standard CNIG :

1 500,00 € H.T.

- Fourniture de 5 dossiers d'Arrêt :

1 609,90 € H.T.

- Fourniture de 2 plans supplémentaires :

27,44 € H.T.

Fourniture de 5 dossiers d'approbation :

1 609,90 € H.T.

Fourniture de 12 CD :

96,00 € H.T.

Après avoir été étudié en commission d'appel d'offres, le conseil municipal a validé la position de la commission.

Vote: adopté à l'unanimité

√ Finances – DM 1 BP 2018- Délibération

Afin de permettre le paiement des factures URBA 2 P faisant l'objet de l'avenant n°1 au marché initial de révision du POS et élaboration du PLU, il est nécessaire d'ajuster les crédits d'investissement du budget primitif 2018 comme suit :

Investissement		25.	
	DEPENSES		
Programme	Compte - Désignation		
164	202 - PLU		10 000,00 €
213	2151 – Sécurisation entrée nord du village	-	10 000,00 €
	Totaux		0

Vote: 13 pour et 1 abstention

√ Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) confié au SIBA – Délibération

Le 25.05.2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sera applicable pour toutes les structures publiques.

A compter de cette date l'ensemble des Communes devra avoir mis en place un protocole permettant le respect en son sein de la protection des données personnelles collectées par l'ensemble des logiciels et supports numériques qui existent au sein de collectivité. En cas d'absence de respect de cette obligation de lourdes amendes sont prévues. Cela passe notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données en charge de mettre en place ce protocole au sein de la Collectivité (DPO). Ce délégué peut être choisi au sein d'un organisme intercommunal qui sera en charge de la mise en place d'un protocole de protection des données et de son respect. Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues qui a la compétence pour l'ensemble des logiciels de gestion des Communes membres qui est générateur de données personnelles, peut se charger de mettre en place le respect de ce règlement pour les Communes qui le souhaitent et prendre en charge la responsabilité de délégué à la protection des données pour les Communes qui le désigneront.

Il vous est donc proposé que le syndicat, pour la Commune d'Alix, membre du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues, prenne en charge la compétence de mise en place du protocole de protection des données personnelles au sein de la Mairie et de désigner le secrétaire du Syndicat (M. Sébastien ROMIEU) délégué à cette protection des données personnelles pour la Mairie de Alix.

Vote: adopté à l'unanimité

✓ SIEVA – ARS Santé : Présentation du rapport annuel et de la fiche qualité relatifs à la qualité de l'eau.

La fiche qualité et le rapport sont consultables en ligne sur le site internet de la mairie (onglet environnement).

Appréciation globale de l'eau en 2017 (issue de la fiche qualité) :

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 présente une bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité réglementaires pour toutes les autres substances mesurées. Un contrôle renforcé concernant les solvants chlorés est mis en place depuis 2004 sur le champ captant de Quincieux suite à une pollution de sols d'origine industrielle par ces substances mise en évidence sur cette commune. Depuis juin 2011, le tétrachloréthylène est détecté sur l'eau de ce champ captant. Des mesures sont mises en œuvre pour que l'eau délivrée respecte les normes réglementaires.

✓ Ecole – Intervenant musique année scolaire 2018-2019

Il a été prévu 3.000 euros au budget de fonctionnement 2018. L'intervenant actuel se proposant de continuer son enseignement pour l'année scolaire 2018-2019, le conseil donne son accord.

✓ Avancement travaux

<u>Cimetière</u>: Le conseil donne son accord pour positionner la cuve de récupération des eaux pluviales (rétention + réserve d'eau) dans la partie basse du cimetière afin de récupérer la totalité des eaux.

Plusieurs points sont en cours d'étude par la commission notamment le choix des graviers et l'aménagement du columbarium/jardin du souvenir.

<u>Aire de jeux</u>: La végétalisation du talus et des abords devrait commencer très prochainement. Un arrosage goutte à goutte est prévu.

<u>Défaut de voirie à l'entrée Sud</u>. Diagnostics en cours. Il semblerait que ce soit un défaut de canalisation sur le réseau d'eaux pluviales. La sécurisation de la voirie est mise en place dans l'attente d'une intervention.

Ad'AP (Dossier Accessibilité): L'entreprise Bureau Véritas est passée. L'analyse du rapport est en cours. Un RV est programmé le 17 mai avec la DDT.

✓ Point commission Urbanisme

2 recours gracieux sont en cours sur le PLU. Dans l'absence de nouveaux éléments, la commune y répondra par la négative.

Un point est fait sur les dossiers de DP (Demande Préalable) en cours.

✓ Point Finances et Gestion du Personnel

Gestion du Personnel:

Point sur les remplacements des personnes en arrêt maladie.

Recherche d'un employé communal saisonnier pour seconder l'agent technique jusqu'à la fin des vacances d'été.

Point finances: Les dotations de l'Etat sont sensiblement équivalentes à celles perçues l'année dernière.

✓ Point CMEJ

Samedi 9 juin à 9h30 en mairie d'Alix : présentation des paroles de la Marseillaise par le Président régional de « l'ordre national du mérite ».

Choix du nom pour l'Aire de Jeux : « Color Parc ».

✓ Questions diverses

Voir pour la répartition de la salle rurale entre les associations avant Juillet : la commission va se réunir.

L'avenir du site de l'hôpital : à ce jour, l'Hôpital Nord-Ouest et les HCL, propriétaires, n'ont pas communiqué sur le résultat de l'appel à projet.

N. GUEDAMI souhaite changer de commission au sein de la communauté de communes. Passage de la commission transversale sociale à la commission finances et moyens humains.

✓ Date du prochain conseil municipal :

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40 Prochaine réunion du conseil municipal : le lundi 11 juin 2018 à 20h30

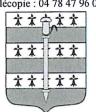
Suivent les signatures Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire.

MAIRIE d'ALIX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018.13

Téléphone: 04 78 43 91 68 Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie E-mail : mairie@alix-village.fr

Séance du : Lundi 14 mai 2018 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 09 mai 2018

Nombre de membres du conseil en exercice: 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie Pailloncy

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donnés procuration : Michel Haber a donné procuration à M. Pascal LEBRUN



Afin de répondre aux exigences du marché « Révision du POS et élaboration du PLU » la société URBA 2P a du intervenir pour des missions supplémentaires. Aussi, il est nécessaire de signer un avenant d'un montant de 8 043,24 € H.T. avec la société URBA 2P.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide - de signer l'avenant n°1 avec la société URBA 2 P pour un montant de 8 043,24 € H.T.

à l'unanimité des présents soit

à 14 voix pour

à 0 voix contre

à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 14 mai 2018

Le maire,

Pascal LEBRUN.

Acte rendu exécutoire reçu en Sous Préfecture le

MAIRIE d'ALIX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nº 2018.14

69380 Téléphone: 04 78 43 91 68 Télécopie: 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie E-mail: mairie@alix-village.fr

Séance du : Lundi 14 mai 2018 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 09 mai 2018

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN Secrétaire élue : Marie Pailloncy

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donnés procuration : Michel Haber a donné procuration à M. Pascal LEBRUN



OBJET:	Finances - DM n°1 BP 2018

Afin de permettre le paiement des factures URBA 2 P faisant l'objet de l'avenant n°1 au marché initial de révision du POS et élaboration du PLU, il est nécessaire d'ajuster les crédits d'investissement du budget primitif 2018 comme suit:

Investissement			
	DEPENSES		
Programme	Compte - Désignation		
164	202 - PLU		10 000,00 €
213	2151 – Sécurisation entrée nord du village	-	10 000,00 €
	Totaux		0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote la décision modificative n°1 du budget communal 2018.

à la majorité des présents soit

à 13 voix pour

à 0 voix contre

à 1 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 14 mai 2018 Le maire, Pascal LEBRUN.



MAIRIE d'ALIX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nº 2018.15

Téléphone: 04 78 43 91 68 Télécopie: 04 78 47 96 02



16. Place de la Mairie E-mail: mairie@alix-village.fr

Séance du : Lundi 14 mai 2018 à 20 h 30

Date de convocation du conseil - mercredi 09 mai 2018

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie Pailloncy

Membres présents: Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donnés procuration : Michel Haber a donné procuration à M. Pascal LEBRUN



OBJET:

DESIGNATION D'UN DELEGUE CHARGE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Le 25.05.2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sera applicable pour toutes les structures publiques.

A compter de cette date l'ensemble des Communes devra avoir mis en place un protocole permettant le respect en son sein de la protection des données personnelles collectées par l'ensemble des logiciels et supports numériques qui existent au sein de collectivité. En cas d'absence de respect de cette obligation de lourdes amendes sont prévues. Cela passe notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données en charge de mettre en place ce protocole au sein de la Collectivité (DPO). Ce délégué peut être choisi au sein d'un organisme intercommunal qui sera en charge de la mise en place d'un protocole de protection des données et de son respect. Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues qui a la compétence pour l'ensemble des logiciels de gestion des Communes membres qui sont générateurs de données personnelles, peut se charger de mettre en place le respect de ce règlement pour les Communes qui le souhaitent et prendre en charge la responsabilité de délégué à la protection des données pour les Communes qui le désigneront.

Il vous est donc proposé que le syndicat, pour la Commune d'Alix, membre du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues, prenne en charge la compétence de mise en place du protocole de protection des données personnelles au sein de la Mairie et de désigner le secrétaire du Syndicat délégué à cette protection des données personnelles pour la Mairie de Alix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Délègue la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues.
- Désigne M. Sébastien ROMIEU secrétaire du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues comme Délégué chargé de la Protection des données (DPO) de la Mairie de Alix
- Disent que le DPO est en charge du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour la Mairie de Alix.

à l'unanimité des présents soit

à 14 voix pour

à 0 voix contre

à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 14 mai 2018 Le maire, Pascal LEBRUN.



Acte rendu exécutoire reçu en Sous Préfecture le